



UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1264 ————— 01 décembre 2016

- **Les résultats préliminaires de la présidentielle placent Jovenel Moïse en première position**
- **Grogne de diverses organisations, contre les résultats préliminaires des élections**
- **Trois candidats à la présidentielle contestent ces premiers résultats**

>> Les résultats préliminaires de la présidentielle placent Jovenel Moïse en première position

Le taux de participation est estimé à 21% pour 6 millions d'électeurs enregistrés dans les scrutins du 20 novembre 2016 en Haïti. Aucune donnée officielle n'est, pour le moment, disponible sur la participation des femmes. Le niveau d'abstention est encore plus élevé que dans les élections précédentes. Selon les chiffres officiels du Conseil électoral provisoire, sur un total de 11 988 procès-verbaux, 1 252 (soit 10.44%) ont été écartés, pour non conformité. Jovenel Moïse du Parti haïtien tèt kale (poulain de l'ancien président Joseph Michel Martelly) réalise 595 430 voix, soit 55.67 % des suffrages. Jude Célestin, de la Ligue alternative pour le progrès et l'émancipation haïtienne (Lapeh), arrive en deuxième position avec 208 835 voix, soit 19.52 % des suffrages. En 3e, 4e et 5e positions arrivent, respectivement, dans cette élection présidentielle du 20 novembre : Jean-Charles Moïse de la plateforme Pitit Dessalines avec 118 142 voix, soit 11.04 % des suffrages ; Maryse Narcisse du parti politique Fanmi Lavalas avec 96 121 voix, soit 8.99 %, et Jean Henry Céant de Renmen Ayiti avec 8 075 bulletins, soit 0.75 % des suffrages exprimés. « Ce ne sont pas des résultats définitifs, ce sont des résultats préliminaires. Les partis politiques et les candidats peuvent faire valoir leurs droits », rappelle le président de l'organisme électoral, Léopold Berlangier. A partir du samedi 3 décembre, une phase de contentieux sur ces résultats préliminaires proclamés le 28 novembre, sera ouverte pour adresser les contestations des candidats qui se sentent lésés. Les résultats définitifs de la présidentielle du 20 novembre 2016 seront officiellement connus le jeudi 29 décembre 2016, suite à cette phase de contentieux. Les résultats préliminaires de la présidentielle du dimanche 20 novembre 2016 ont été signés par six (6) conseillers électoraux sur neuf (9) : le président Léopold

Berlangier (représentant de la presse), le vice-président Carlos Hercule (représentant de l'église catholique romaine), la secrétaire générale Marie Frantz Joachim (représentante du secteur des femmes), le trésorier Frinel Joseph (représentant de l'église protestante), le conseiller Lucien Bernard (représentant de l'Université), la conseillère Marie Hérolle Michel (représentante du secteur privé des affaires). Josette Dorcély (syndicats), Jean Simon Saint-Hubert (droits humains) et Kenson Polynice (paysan / vodou) n'ont pas paraphé le document. La non vérification de la conformité des procès-verbaux avec les listes d'émargement aurait été à la base de la décision de ces 3 conseillers électoraux de ne pas approuver les résultats préliminaires. Selon le décret électoral de 2015, chaque votant doit signer la liste d'émargement, après avoir fait son choix, ou, à défaut, mettre son empreinte digitale. Des doutes sont exprimés depuis le 24 novembre, sur la conformité des procès-verbaux avec les listes d'émargement. Il y aurait plus de 50% des procès-verbaux non conformes aux listes d'émargement, selon des organismes haïtiens de droits humains. Les résultats préliminaires des scrutins de la présidentielle ne doivent, en aucune façon, servir de prétextes à des troubles, voire d'actes de violence, avait mis en garde le président provisoire Jocelerme Privert. Lors d'un point de presse, le 28 novembre 2016, J. Privert a souligné combien la paix et la stabilité sont indispensables pour de meilleures conditions de vie pour les Haïtiennes et Haïtiens. A l'issue d'une session spéciale du Conseil supérieur de la police nationale, tenue le lundi 28 novembre, le premier ministre, Enex Jean-Charles, a, lui aussi, demandé aux autorités policières et judiciaires de prendre toutes les mesures nécessaires, pour assurer la sécurité des vies et des biens de tous. Une situation tendue

a régné dans plusieurs quartiers populaires de la zone métropolitaine de Port-au-Prince, à quelques heures de la publication des résultats préliminaires de la présidentielle. Des tirs sporadiques ont été entendus, tôt dans la matinée et dans la soirée du lundi 28 novembre. En dépit d'une mise en garde

des autorités, les partisans du parti politique Fanmi lavalas ont manifesté le 28 novembre pour dénoncer ce qu'ils appellent un « coup d'État électoral », sans attendre la publication des résultats.

>> **Grogne de diverses organisations, contre les résultats préliminaires des élections**

« Les résultats, publiés par le Conseil électoral provisoire, ne correspondent pas à la réalité du vote. En tenant compte de l'écart entre Jovenel Moïse et les autres candidats, nous pensons, à l'instar de certains acteurs politiques, que c'est un véritable « coup d'État électoral », dénonce Guy Numa, membre de la coordination du Mouvement démocratique populaire (Modep). Ces résultats sont « planifiés par la communauté internationale ainsi que la bourgeoisie pour imposer Jovenel Moïse, dès le premier tour », déclare Guy Numa. En dépit des dénonciations, six conseillers électoraux ont, quand même, signé ces résultats problématiques, critique le Modep, qui appelle la population à la vigilance et à la mobilisation, en vue d'exiger une vérification pour contrer le « coup d'État électoral ». « Le Centre de tabulation des votes (Ctv) n'a pas respecté sa mission, ni le décret électoral », selon le Modep, qui encourage les partis politiques à monter leurs

dossiers de contestations pour défendre leurs positions auprès de l'organisme électoral. Le Conseil électoral qui n'a pas accompli correctement son travail avant la publication des résultats, déplore, pour sa part, le coordonnateur de la Plateforme d'organisation de défense des droits humains (Pohdh), Maxime Rony. Ces résultats préliminaires reflètent l'image de l'impérialisme dans le pays, estime, de son côté, le responsable du Mouvement de liberté, d'égalité des haïtiens pour la fraternité (Moleghaf), David Oxygène. Les élections du 20 novembre 2016 n'étaient pas « libres », « honnêtes » et « démocratiques », rejette-t-il, dénonçant les fraudes électorales, qui auraient entouré tout le processus électoral. Le Moleghaf a assimilé l'absence de courant électrique dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, à l'issue de la journée électorale lors du dépouillement des bulletins, à une stratégie pour favoriser des fraudes.

>> **Trois candidats à la présidentielle contestent ces premiers résultats**

Il y aurait une « mafia » qui cherche à s'accaparer la gestion politique du pays, laisse entendre Jude Célestin, placé en deuxième position dans les résultats préliminaires de la présidentielle du 20 novembre 2016. J. Célestin rappelle avoir attiré l'attention du Conseil électoral provisoire, dès le 24 novembre, sur la nécessité de comparer les procès-verbaux avec les listes d'émargement, avant toute publication de résultats. Des corrections immédiates s'imposent, avait exigé le candidat à la présidence de la Ligue alternative pour le progrès et l'émancipation haïtienne (Lapeh). « Si, dans les prochaines heures et avant toute proclamation de résultats partiels, une si flagrante violation n'est pas corrigée, elle risque d'entacher, irrémédiablement, l'intégrité et la fiabilité de tout le processus », poursuivait le candidat de Lapeh. « De nombreux procès-verbaux, acheminés au Ctv, ont été acceptés et validés, alors que les listes d'émargement corrélatives ne portent ni signatures, ni empreintes

digitales des votants, seules capables de garantir l'authenticité du vote, en référence à l'article 158.1 du décret électoral », écrivait-il au Conseil électoral provisoire, se basant sur les anomalies, constatées par les représentants de Lapeh au Ctv. Jean-Charles Moïse de Pitit Desalin annonce une lutte juridico-politique contre les résultats préliminaires de la présidentielle. Il pointe du doigt une frange de la communauté internationale ainsi que « la classe économique traditionnelle », qui auraient inspiré les résultats préliminaires. Maryse Narcisse de Fanmi lavalas ne démord pas de sa dénonciation de « coup d'État électoral ». Fanmi lavalas produira ses contestations auprès des instances contentieuses de l'organisme électoral, dit-elle, appelant à la mobilisation pour défendre le vote de la population. Les candidats Jean Henry Céant de Renmen Ayiti et Edmonde Supplice Beauzile de la Fusion des socio-démocrates ont, pour leur part, admis leur défaite.

A lire également:

- L'élection de Jovenel Moïse, une catastrophe pour Haïti (<http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/165769/Lelection-de-Jovenel-Moise-une-catastrophe-pour-Haiti>);
- Agriculture : la « terre magique » des paysans de Léogane (<http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/165688/Agriculture-La-terre-magique-des-paysans-de-Leogane>);
- Fidel Castro : L'audace de la dignité / Au nom des peuples en lutte, nous saluons ta mémoire Fidel ! (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article20965>);
- Merci Fidel (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article20964>);
- Cuba : Fidel Castro s'est éteint à 90 ans (bref survol de ses relations avec Haïti) (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article20953>).